

BAREME Mouvement des contractuels 2016

I. PERSONNELS ELIGIBLES AU MOUVEMENT

Participent au mouvement 2016 les CONTRACTUELS qui ont été en fonction dans l'académie de Bordeaux, au cours de l'une des années suivantes :

- 2013/2014 (année N-2)
- 2014/2015 (année N-1)
- 2015/2016 (année N)

II. CRITERES DE BAREME

Les critères relatifs au calcul du barème sont les suivants :

ADMISSIBILITE A UN CONCOURS ENSEIGNANT : **10 points**
Le nombre d'admissibilités pris en compte n'est pas limité, chaque admissibilité ouvre droit aux 10 points, (joindre **obligatoirement** la copie du certificat d'admissibilité).

ENFANT DE MOINS DE 20 ANS à la date du 31 août 2016 **5 points**
et **ENFANT A NAITRE** (sous réserve d'un certificat médical attestant du début de grossesse au plus tard au 1^{er} janvier 2016).

ANCIENNETE (*services accomplis dans l'académie de Bordeaux, enseignement public*)

- a) Année complète de service en qualité de **contractuel** d'au moins **25 points**
8 mois ou 240 jours pour un contrat ayant débuté entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} novembre.
- b) Toute année au cours de laquelle l'intéressé peut justifier d'un service **15 points**
de contractuel, qu'elle que soit la durée de ce service.
- c) Pour toute année de vacances dans l'académie de Bordeaux et dans la **10 points**
limite des contrats connus des services de gestion.

NB : Aucun cumul de points n'est autorisé entre a), b) et c) au cours d'une même année scolaire.

BONIFICATION

Une bonification de **500 points** est attribuée aux bénéficiaires d'un CDI.